

**LE PRESIDENT DU FASO,**  
**PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

*Visa cf n°2976*  
*11-05-2001*

- VU la Constitution ;
- VU le Décret n° 2000-526/PRES du 6 novembre 2000 portant nomination du Premier Ministre ;
- ( VU le Décret n° 2000-527 /PRES/PM du 12 novembre 2000 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU le Décret n°97-468/PRES/PM du 31 octobre 1997 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret n°039/98/AN du 30 juillet 1998 portant réglementation des Etablissements Publics de l'Etat à caractère Administratif ;
- VU le Décret n°99-051/PRES/PM/MEF du 05 mars 1999 portant statut général des établissements publics de l'Etat à caractère administratif ;
- VU le Décret n°99-102/PRES/PM/MS du 29 avril 1999 portant organisation du Ministère de la Santé ;
- VU le Décret n°99-377/PRES/PM/MS du 28 octobre 1999 portant création du Laboratoire national de santé publique ;
- ( VU le Décret n°2001-183/PRES/PM/MS du 3 mai 2001 portant nomination d'administrateurs au Conseil d'administration du Laboratoire national de santé publique (LNSP) ;
- Sur Rapport du Ministre de la Santé ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 02 mai 2001 ;

**DECRETE**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Brahima K. Michel SOMBIE, Mle 10 720 F, Médecin de santé publique, est nommé Président du Conseil d'administration du Laboratoire national de santé publique.

**ARTICLE 2 :**

Le Ministre de la Santé et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

OUAGADOUGOU, le 3 mai 2001.



Le Premier Ministre

**Paramanga Ernest YONLI**

Le Ministre de la Santé

**Pierre Emmanuel Joseph TAPSOBA**

Pour Le Ministre de l'Economie et des Finances et par délégation le Ministre délégué chargé du Développement Economique

**Anne KONATE**